

Communiqué de presse - 25 novembre 2020

Le Département de la Seine-Saint-Denis débloque des aides financières pour soutenir le secteur de l'autonomie en 2020

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis, a rendu visite aujourd'hui aux équipes d'AUXI'life 93 (SAAD Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), afin de rappeler le soutien et l'engagement financier du Département envers les professionnel.le.s du secteur médico-social en première ligne pour faire face à la pandémie de COVID-19. Le Département de la Seine-Saint-Denis les accompagnera également dans leurs démarches d'investissement pour leur permettre de renforcer leurs services auprès des usager.ère.s.

La pandémie actuelle de COVID-19 a des conséquences majeures sur les secteurs de l'autonomie et du service à la personne, tant d'un point de vue humain qu'organisationnel et financier. Ce secteur est particulièrement mobilisé pour accompagner les personnes en perte d'autonomie particulièrement exposées au virus. Il a aussi été fragilisé avec parfois des pertes d'exploitation significatives et des nouvelles dépenses, pour faire face aux exigences de la crise, que ce soit pour l'organisation des espaces, la mise en place de protections, ou encore le recours à des renforts. Dans ce contexte, le Département apporte un soutien exceptionnel aux établissements sociaux et médico-sociaux du territoire, soutien qui va audelà des obligations légales posées par les ordonnances du printemps 2020.

Un soutien renforcé aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Grands oubliés de la stratégie de l'Etat depuis le début de la crise COVID, le Département de la Seine-Saint-Denis a choisi de soutenir massivement les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile dans la compensation de leurs pertes de recettes mais également dans le versement d'une prime aux personnels.

Une prime pour les auxiliaires de vie des SAAD

88 SAAD sont soutenus par le Département dans l'attribution des primes aux auxiliaires de vie. Sur la base d'un forfait de 34 euros par jour sur la période du 1er mars au 30 avril et dans la limite de 1 500 euros, le Département a versé un montant global de **2 725 353 euros.**

Des dotations pour pallier les difficultés financières des SAAD

Pour couvrir les pertes de recettes des services d'aide à domicile, des dotations sont allouées par le Département de la Seine-Saint-Denis d'un montant de **3,5 millions d'euros**.

Soutenir l'innovation dans ce secteur

Enfin, dans le cadre de son Plan de rebond, le Département accompagne, à hauteur de **70 000 euros**, deux acteurs du service à la personne pour engager des actions novatrices de valorisation de ce secteur :

- la structure Evolia pour l'appui au développement du métier de care-manager
- la structure <u>Alenvi</u> pour engager une démarche innovante de sensibilisation des dirigeants des services avec « les auxiliaires d'envie »

Pour développer la modernisation des services d'aide à domicile notamment grâce à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels de télégestion, le Département de la Seine-Saint-Denis apporte un soutien en investissement à hauteur de **370 994 euros.**

Près de 5 millions pour soutenir les EHPAD du territoire

En complément des dotations de l'Etat, le Département de la Seine-Saint-Denis débloque une subvention exceptionnelle de **194 264 euros** qui sera versée aux EHPAD tarifés de la Seine-Saint-Denis. Une subvention exceptionnelle sera ainsi allouée en complément du montant garanti par l'assurance maladie et dans la limite du tarif actuel, pour le nombre de résident.e.s relevant de l'aide sociale du Département avant le confinement.

Par ailleurs, le Département apporte un soutien exceptionnel à 14 EHPAD, qui rencontrent des difficultés financières importantes depuis le début de la crise sanitaire, pour un montant global de **2 540 000 966 euros**.

Ces subventions interviennent en complément de l'aide de **1 892 670 euros** débloquée par le Département dans le cadre de son plan de rebond solidaire et écologique pour le territoire de la Seine-Saint-Denis. Un investissement financier pour permettre aux EHPAD de répondre aux besoins importants d'adaptation de leurs équipements et de leurs locaux : adaptation des lieux de vie aux consignes sanitaires, équipements sportifs, équipements pour la restauration en chambre, climatisations individuelles...

"Se retrouvant en première ligne, les secteurs de l'autonomie et de l'aide à domicile sont particulièrement éprouvés par la crise. Dans ce contexte, il nous a paru essentiel, avec Magalie Thibault, vice-président en charge de l'autonomie des personnes, de réaffirmer le soutien du Département de la Seine-Saint-Denis à l'ensemble du secteur de l'autonomie pour traverser cette période difficile. Mais nous attendons désormais qu'en 2021 l'Etat prenne enfin les mesures nécessaires et tant attendues pour revaloriser ces métiers, notamment dans le cadre du projet de loi « grand âge et autonomie » trop longtemps repoussé."

Stéphane Troussel, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact presse

Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis

Caroline Gomez – cgomez@seinesaintdenis.fr – 06 11 79 26 74